

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 16 / 06 /2020

Présents : RAYNAUD C, PONCHON F, MORIN P, FAYET P, BONNET C, DUPOIS MF, MIGNOT M, MONTEIRO H, DAUPHANT G, ALVES S, FAURE S, GALLET MC, PERISSEL F, THUEL S, STAELEN J,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. PERISSEL Frédéric a été élu secrétaire.

Vote des taux d'imposition 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexties relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 340 831 € ;

Considérant que la commune souhaite poursuivre me programme d'équipements sans trop augmenter la pression fiscale auprès de la population ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote et décide à l'unanimité :

- De maintenir les taux d'imposition pour 2020 identiques à 2019 soit :
 - o Foncier bâti : 15.69 %
 - o Foncier non bâti : 90.73 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2020 le coefficient de revalorisation a été fixé à 1.000000.

- Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 pour le budget de la commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 825 290.52 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

• Résultat de l'exercice 2019	292 778.85 €
• Résultat antérieur reporté	532 511.66 €
• Résultat à affecter	825 290.52 €
• Solde d'exécution d'investissement :	995 077.16 €
• Solde des restes à réaliser	- 594 736.00 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves au 1068	250 000.00 €
Report en fonctionnement au 002	575 290.52 €

Réunion du 19 juin 2020 - suite

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal

Vu les articles L14114-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

DESIGNE

Président de la commission d'appel d'offres : Mr RAYNAUD Claude

LISTE 1

Sont candidats au poste de titulaire

Pierre FAYET

Stéphane FAURE

Michel MIGNOT

Sont candidats au poste de suppléant :

Sandra ALVES

Marie-Claire GALLET

Frédéric PERISSEL

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs u nuls : 0

Sièges à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants

LISTE 1

Suffrages exprimés : 15

Sont donc désignés en tant que délégués titulaires

Pierre FAYET

Stéphane FAURE

Michel MIGNOT

Sont donc désignés en tant que suppléants :

Sandra ALVES

Marie-Claire GALLET

Frédéric PERISSEL

Désignation des délégués devant siéger au SICOM de MARINGUES

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SICOM de MARINGUES fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants devant siéger au comité syndical,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SICOM de MARINGUES,

Réunion du 19 juin 2020 - suite

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu pour l'élection de 2 délégués titulaires

- **Mme BONNET Christiane** 15 voix
- **Mme DUPOIS Marie Françoise** 15 Voix

Sont désignées par le conseil municipal en tant que déléguées titulaires

Mme BONNET Christiane
Demolle 63350 LUZILLAT
Née le 03/12/1945

Mme DUPOIS Marie Françoise
Demolle 63350 LUZILLAT
Née le 30/03/1956

Premier tour de scrutin :

A obtenu pour l'élection d'un délégué suppléant

- **Mr PONCHON Florent** 15 voix

Est désigné par le conseil municipal en tant que délégué suppléant

Mr PONCHON Florent
3 rue des charmes 63350 LUZILLAT
Né le 04/03/1985

Copie de cette délibération sera transmise au Président du SICOM de MARINGUES

Désignation des délégués devant siéger au SIASD de LEZOUX

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIAD de LEZOUX fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants devant siéger au comité syndical,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SIAD de LEZOUX,

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu pour l'élection de 2 délégués titulaires

- **Mme BONNET Christiane** 15 voix
- **Mme MONTEIRO Hélène** 15 voix

Sont désignées par le conseil municipal en tant que déléguées titulaires

Mme BONNET Christiane
Demolle 63350 LUZILLAT
Née le 03/12/1945

Réunion du 19 juin 2020 - suite

Mme MONTEIRO Hélène
Les Fumoux 63350 LUZILLAT
Née le 17/02/1971

Premier tour de scrutin :

A obtenu pour l'élection d'un délégué suppléant
- **Mme MORIN Pascale** 15 voix

Est désignée par le conseil municipal en tant que délégué suppléant

Mme MORIN Pascale
Demolle 63350 LUZILLAT
Née le : 28/10/1969

Copie de cette délibération sera transmise au Président du SIASD de LEZOUX

Acceptation extension de réseau en énergie électrique Huin Stéphane les Maréchaux

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de 80 mètres au réseau d'électricité de la propriété de HUIN Stéphane située à Luzillat lieu-dit « Les Maréchaux » : pour un montant fouille spécifique SIEG de 1 860.00 euros ou fouille remise réalisée par la commune pour 500 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide d'opter pour l'extension du réseau d'électricité à Luzillat lieu-dit les Maréchaux, avec fouille spécifique réalisée par le SIEG moyennant une participation de 1 860.00 euros.

Convention DETOURS

Le chantier d'insertion de l'association DETOURS est partagé avec la commune de Maringues. Une journée de travail représente 240 euros pour l'intervention de 11 personnes. Actuellement, la commune bénéficie de seulement 8 personnes et se trouve lésée par rapport à la commune de Maringues. La convention doit être revue au sujet de la répartition avec Maringues, un rendez-vous sera pris avec le Président de l'association.

Travaux en cours

Les travaux de la maison Carrias, réalisé par le chantier d'insertion, sont en cours au sujet de la réfection de la toiture, avec obligation de passer dans la propriété de la voisine Mme FLEURY. Nous devons procéder à l'échange de terrain avec Mme FLEURY qui possède la parcelle AH 178 contre celui de la commune AH 177 pour une superficie pratiquement identique. Cette personne accepte l'échange contre la réalisation par la commune d'une clôture bordant le terrain du côté de M. AMBARD.

Fête patronale

La fête patronale ne sera pas organisée comme les autres années, le Maire propose de maintenir la brocante dans le bourg. Après vote, le conseil municipal décide à l'unanimité l'organisation de la brocante le 02 août prochain, avec un stand de boissons à emporter. Le comité d'animation sera consulté à ce sujet.